

Le 5 août 2019,

Monsieur le Préfet,

Par la présente je souhaite inscrire mon avis sur le registre dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet d'implantation d'un deuxième congélateur et d'une plate-forme bimodale par l'entreprise CLAIREBOUT POTATOES face au village de DEULEMONT.

Deulémontoise depuis 1989, je tiens à vous témoigner des nuisances croissantes dans leur intensité et dans leur fréquence provoquées par la présence du premier congélateur :

- odeur nauséabonde « par vague » de friture pendant des heures, le jour comme la nuit, qui fluctue avec les vents, limitant la possibilité d'être à l'extérieur (jardin, promenade ...) ;
- vrombissements assourdissants, avec des pics (15 jours en juillet) provoquant des migraines, des difficultés d'endormissement et de sommeil, et la nécessité de quitter mon domicile pour apaiser ce son dans mon cerveau qui rend « dingue » ;
- augmentation de la présence d'algues sur la lys et la deûle ces dernières années (l'entreprise déverse des eaux usagées en permanence (produits toxiques reconnus- réalisation de tests au niveau de l'eau) dans ces fleuves ; tout en sachant que ces cours d'eau sont utilisés pour des activités nautiques de loisirs touristiques ;
- « retombées grasses » sur la terrasse, plantes, table de jardin....

Au vu et au su de beaucoup de personnes des conséquences humaines, environnementales de cette usine sur la qualité de vie et du site, il est effrayant d'imaginer la construction d'un second congélateur, associé à une plate-forme bimodale qui apportera elle aussi son lot de nuisance.

En effet, permettre le déploiement de cette entreprise (industrialisation massive sur des espaces naturels, préservés jusqu'alors, m'invite à me questionner :

- construction en zone inondable, lorsque l'on sait aujourd'hui l'importance de ces endroits comme régulateurs naturels en cas de fortes pluies évitant ainsi les inondations destructrices des villages alentours (de nombreux exemples en France témoignent du résultat catastrophique d'une politique d'urbanisations intensive) ;
- le respect des dépenses publiques engagées dans ce merveilleux projet « coulée verte » depuis plusieurs années, attirant de nombreux touristes, permettant à chacun de magnifiques promenades, des temps d'activités sportives, un espace de ressourcement pour tous, un tel investissement pour rendre le site agréable, beau, attractif, accessible à la richesse du patrimoine français...peut-il être saboté à ce point par le désir **d'une** personne ?
- quelle serait la valeur mobilière dans Deûlemont, à combien les habitants de Deûlemont et des communes avoisinantes pourraient estimer le préjudice financier ?et qui en assumera la responsabilité ?fermeture de commerce de proximité...
- avec la pollution visuelle, sonore, olfactive, la défiguration du paysage (odeurs, fumées 24h/24h), la défiguration du paysage et l'impact écologique sur le site (réserve d'oiseaux naturelle?.....) que pourrait engendrer cette nouvelle construction cela permet de penser une désertification de cette « campagne » pour une surcharge urbaine évidente ;
- non respect des lois sanitaires française au sein de l'entreprise, de nombreuses personnes y ayant travaillées témoignent d'un état plus que douteux du congélateur ainsi que le traitement utilisé pour la fabrication de leurs produits (acide comme nettoyant de pomme de terre, nettoyage de friteuse non régulier, travaux d'équipement sans protection de la chaîne alimentaire, hygiène plus que déplorable ...), sachant que l'entreprise est belge et qu'elle répond à aux lois du pays comment se positionne la communauté européenne, y a t il une possibilité de s'harmoniser quand un projet est frontalier ?

Les problématiques du premier congélateur sont déjà conséquentes et complexes, je ne peux que demander à ce que ce projet de l'entreprise CLAIREBOUT POTATOES, se fasse ailleurs loin d' un village et d'une zone naturelle indispensable à l'équilibre biologique, écologique d'un espace.

Consciente de la complexité de la situation, je continuerai à vouloir protéger le fait de pouvoir avoir un lieu de vie confortable respectant des valeurs humaines et environnementales ainsi qu'économiques pour le bien de la collectivité.

Vous remerciant pour votre attention, recevez, Monsieur le Préfet, mes sincères salutations.

Madame FOUASSIER